

PROGRAMME

Baux commerciaux et Baux d'habitation - Outre-mer

REF : AOM-24-BXCO.BXHAB

Mer. 22 janvier 2025

Durée

8.00 heures (1.00 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable d'appréhender les actualités législatives réglementaires et jurisprudentielles en matière de bail commercial
- Être capable d'appréhender les actualités législatives réglementaires et jurisprudentielles en matière de bail d'habitation.

Contenu de la formation

- Baux commerciaux | Actualités législatives et jurisprudentielles
 - Champ d'application du statut des baux commerciaux
 - Baux hors statut et durée (dérogatoires, précaires, locations saisonnières)
 - Loyers révisés et indexés
 - Facteurs locaux de commercialité
 - Obligation des parties
 - Obligation de délivrance
 - Charges et travaux
 - Cession et transmission
 - Congé
 - Droit de préemption
 - Fin du bail
 - Bail commercial et procédure collective
- Baux d'habitation | Actualités législatives et jurisprudentielles
 - Conclusion du bail
 - Obligation de décence
 - Etat des lieux
 - Congé
 - Obligation de relogement
 - Prescription de 3 ans instaurée par la loi ALUR
 - Obligation d'entretien
 - Travaux énergétiques
 - Fin du bail

Profils des apprenants

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



- Administrateurs de biens, syndics, avocats, administrateurs judiciaires, notaires, géomètres-experts, huissiers, gestionnaires de copropriété, responsables de services, juristes d'entreprise, experts-comptables.

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)